

9 UNE AMBITION POUR LA CULTURE, UN VRAI STATUT POUR LES INTERMITTENT-ES

Il n’y a pas de progrès social sans un développement des arts et de la culture qui puisse être partagé par toutes et tous.

Cela nécessite un effort sans précédent en faveur de l’éducation, un véritable statut pour celles et ceux qui travaillent dans ce secteur, une aide publique renforcée pour une création et une diffusion dégagées des logiques commerciales et financières, une réelle diversité des œuvres proposées dans les grands moyens de communication.

JE PROPOSE PLUSIEURS MESURES IMMÉDIATES :

Le vote d’une loi permettant de **rétablir dans leur droit les intermittents.**

La révision de la loi concernant Internet afin de préserver la copie privée, le droit à l’échange libre, la rémunération des auteurs et des artistes par la mise en place de plates-formes publiques de téléchargement et la taxation des activités commerciales.

La réunion d’états généraux du spectacle vivant pour élaborer **une loi cadre permettant une véritable démocratie culturelle** qui rassemble dans des constructions communes, créateurs, artistes, et citoyens.

JE DÉFENDRAI DES MESURES FONDAMENTALES :

A l’école : apprentissage de la langue maternelle, de la langue de ses parents, des langues régionales, enseignement artistique rétabli ainsi que la présence des artistes.

La création d’un ministère de l’éducation populaire.

La dépense publique en matière de culture sera portée à 1% du PIB (augmentation moyenne de 10 % par an). La France veillera à maintenir la culture comme une exception aux règles du tout-marchand de l’OMC.

L’aide sélective à la création cinématographique, les aides à l’édition et à la librairie indépendantes seront renforcées. Le droit de présentation – permettant de rémunérer les plasticiens lorsqu’ils exposent – sera réellement appliqué.

L’effort public en faveur de la numérisation des œuvres du patrimoine sera développé, l’aide à l’équipement numérique de toutes les salles culturelles et sociales aussi.

La publicité sera supprimée en trois ans sur les chaînes publiques, taxée plus fortement dans le privé pour mettre fin au diktat de l’audimat à la télé et redonner une visibilité aux œuvres de création à des heures de grande écoute.